



Conditions générales de ventes

DEFINITION du Bilan de Compétences

Parcours d'accompagnement qui permet à un salarié de faire un point sur sa vie professionnelle, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations. Avec l'aide d'un consultant spécialisé, il définit ou précise un projet professionnel cohérent, valide un projet de formation ou de Validation de ses acquis, VAE.

NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation «Bilan de compétence» entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences du salarié prévue par l'article R.6313-3 du code du travail. Une convention de formation et une attestation de stage (sur demande) sera délivrée aux stagiaires.

Le détail de la formation est présenté dans cette convention.

INSCRIPTION

L'inscription à la formation n'est définitive qu'après signature de la convention de formation ou validation de l'inscription sur la plateforme « Mon Compte Formation ».

NIVEAU DE CONNAISSANCE préalable nécessaire avant l'entrée en formation

Aucun niveau de connaissance n'est requis.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Plan de développement des compétences

TYPACTION fait parvenir au bénéficiaire en trois exemplaires une Convention tripartite de prise en charge du financement selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail).

Sur demande de l'entreprise, l'attestation de présence sera adressée à la fin de la prestation.

La formation peut avoir lieu pendant le temps de travail ou en dehors du temps de travail.

Les dates et horaires des séances sont fixés en début de prestation et donne lieu à un calendrier de prestation.

APPLICATION MONCOMPTEFORMATION

Défini à l'article L. 6323-2 du Code du travail, le CPF recense les droits à la formation acquis tout au long de la vie active jusqu'au départ à la retraite. Il est comptabilisé en euros et peut être mobilisé par toute personne, qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, afin de suivre, à son initiative, un bilan de compétences.

Conformément à l'article L. 6323-9 du Code du travail, la Caisse des dépôts et consignations (Ci-après, CDC) intervient en qualité de gestionnaire du Compte personnel de formation, du traitement automatisé dénommé « système d'information du Compte personnel de formation » ainsi que du service dématérialisé (ci-après cc la Plateforme) créé en application de l'article L.6323 -8 du Code du travail. La Plateforme informe les Titulaires d'un Compte personnel de formation de leurs droits, des formations éligibles au Compte personnel de formation et prend en charge le parcours d'achat des formations, de la sélection de l'Action de formation à l'inscription du Titulaire du compte jusqu'au paiement de TYPACTION, référencé par le CDC.

Dans les relations entre les Titulaires de compte et la CDC, les CGU définissent les engagements pris par les Titulaires de compte vis-à-vis de la CDC dans l'utilisation de la Plateforme et la mobilisation de leur Compte personnel de formation au travers de leur Espace personnel ; Les CGU définissent également les engagements de la CDC dans les conditions de mise à disposition de la Plateforme auprès des Titulaires de compte ;



Dans les relations entre TYPACTION et la CDC, les CGU définissent les engagements pris par TYPACTION vis-à-vis de la CDC dans l'utilisation de la Plateforme au travers de leur Espace professionnel et les engagements de la CDC relatifs aux conditions de mise à disposition de la Plateforme ;

Dans les relations entre les Titulaires de compte et TYPACTION, les CGU définissent les engagements réciproques des deux Parties relatifs aux conditions de choix et d'exécution des Actions de formation, étant précisé que ces CGU valent contrat entre les Titulaires de compte et TYPACTION pour toute Action de formation acquise au travers de la Plateforme ; Aucun autre document contractuel ne sera signé entre TYPACTION et les Titulaires de compte pour les Actions de formation choisies au travers de la Plateforme .

Les CGU sont composées de Conditions Générales et de Conditions Particulières spécifiques aux Titulaires de compte ou aux Organismes de formation.

Les CGU, ainsi définies, s'appliquent à l'ensemble des Actions de formation recensées sur le Service dématérialisé. Toute inscription à une Action /Session /Module de formation implique l'acceptation sans réserve des CG et des CP.

Ainsi, le Titulaire du compte et TYPACTION reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent l'intégralité des présentes CGU, soit CG et CP les concernant.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Le prix de l'action de formation est fixé au tarif en vigueur au moment de la passation de réservation. La facture sera expédiée séparément.

Tous nos prix sont indiqués net de taxes, conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts car notre organisme est exonéré de TVA. Dès acceptation de la convention, lorsque le bénéficiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés malgré les relances téléphoniques ou email, le montant à payer reste dû en totalité à TYPACTION. L'acceptation de TYPACTION est conditionnée par le règlement intégral de la facture payable, sans escompte et à l'ordre de TYPACTION à réception de la facture.

PENALITÉS DE RETARD

En cas de retard de paiement, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux

de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Stagiaire qu'elles ont été portées à son débit. Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement. En cas d'absence ou de retard de règlement, TYPACTION se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. TYPACTION pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

REFUS DE COMMANDE - ABSENCE DU SALARIE

Dans le cas où un client passerait une commande à TYPACTION, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), TYPACTION pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Aucun avoir, aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être versé au client en cas d'absence du salarié aux rendez-vous programmés et acceptés soit par l'entreprise ou conjointement entre le salarié et le consultant chargé de la réalisation de la prestation. Le coût de la prestation reste dû en totalité à TYPACTION.

ANNULATION ET REPORT

En cas d'annulation par TYPACTION, pour quelques causes que ce soit, les participants préalablement inscrits seront prévenus, si possible 8 jours avant le début de la formation. Dans ce cas les sommes déjà versées pourront être, selon le choix, reportées pour une session ultérieure ou bien remboursées.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à TYPACTION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de TYPACTION uniquement pour les besoins desdites commandes.



Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à TYPACTION pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de TYPACTION.

COPYRIGHT

Le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter à des fins non personnelles tout ou partie des documents supports transmis par TYPACTION. Les documents ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public.

RENONCIATION

Le fait pour TYPACTION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre TYPACTION et ses clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de TYPACTION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.